Procès verbal de Séance du Mardi 10 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'Octobre sous la Présidence de Monsieur Philippe CARDOT, Maire.

Etaient présents : Mrs BRILLAUD, GABARD, MENARD et NEDEY
Mmes BOISSEAU, CLEMENT, DRUGEON, GRIMAULT, ODIAU

Etaient excusé : Mme et LE DREN-RAIMBAULT
Mr GUIGNARD

Était absent : Mme PALOUS

Secrétaire de Séance : Mme GRIMAULT Evelyne

……

A l'ordre du jour

1°) **D43/2023** : Déplacement à L'assemblée nationale sur invitation d'un député

2°) **D44/2023** : SEMAINE BLEUE – CONVENTION

3°) **D45/2023** : Frais de scolarités : Seiches sur le Loir

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de rajouter deux délibérations initialement non prévues à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces deux délibérations.

4°) **D46/2023** : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er Septembre 2022 au 31 Août 2023

5°) **D47/2023** : Affectation de nouveaux numéros de rue chemin des landes

Questions diverses :

- Points sur les travaux et projets en cours
- …/

1°) **OBJET : Déplacement à L'assemblée nationale sur invitation d'un député**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr GERNIGON François, député invite l'ensemble du conseil municipal, les agents ainsi que les conjoints à venir visiter l'assemblée nationale le vendredi 13 octobre 2023.
La visite sera suivie d'un repas, puis d'une réunion expliquant l'activité du député plus en détail.

Le Maire demande à l'ensemble du Conseil municipal son accord pour que la commune prenne en charge le transport en bus ainsi que le repas du soir.

Après avoir délibéré le Conseil municipal, accepte à l'unanimité.

2°) **OBJET : SEMAINE BLEUE – CONVENTION**

Dans le cadre de la semaine bleue, Semaine Nationale pour les personnes retraitées et âgées, les communes du territoire en partenariat avec la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, organisent du 02 au 06 Octobre 2023, des animations gratuites.

Le Maire rappelle la dissolution du CCAS à compter du 1er janvier 2017, et demande l'autorisation d'intégrer cette dépense dans le budget principal de la commune afin de répartir et régler l'ensemble des dépenses afférentes à ces manifestations.

Je vous propose donc :

- D'autoriser le Maire à signer la convention qui vise à mandater le CCAS de Seiches sur le Loir en tant que coordonnateur, chargé de l'organisation et du règlement de toutes les factures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3°) **OBJET : PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES 2023/2024 AVEC L'ECOLE PUBLIQUE DE SEICHES SUR LE LOIR – CONVENTION**

Dans le cadre de la carte scolaire, les enfants de la commune de Montreuil sur Loir sont scolarisés dans les écoles primaire et maternelle de la commune de Seiches sur le Loir. La commune de Seiches sur le Loir demande une participation aux frais de scolarité.

Aussi, je vous demande de m'autoriser à signer la convention pour 2021 selon notre accord avec la commune concernée, soit :

- Frais de scolarité pour la maternelle : 7 x 1818.59 € = 12 730.13 €
- Frais de scolarité pour l'élémentaire : 23 x 549.69 € = 12 342.87 €

Soit un total de : **25 373.00 €**

Abattement de 10% : 2537.30 €

- Un total pour les frais de scolarité 2021 : **22 835.70 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

4°) **OBJET : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er Septembre 2022 au 31 Août 2023**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de Montreuil-sur-Loir par délibération du Conseil en date de **10 Octobre 2023** décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP216-22-59	Montreuil-sur-Loir	260.56 €	75%	195.42 €	21/12/2022
EP216-22-56	Montreuil-sur-Loir	139.98 €	75%	104.99 €	19/09/2022
EP216-22-60	Montreuil sur Loir	382.32 €	75%	286.74 €	20/03/2023

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2022 au 31 Août 2023
- Montant de la dépense 782.86 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML **587.15 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de Montreuil-sur-Loir

Le Comptable de la Collectivité de Montreuil-sur-Loir

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

5°) **OBJET : Affectation de nouveaux numéros de rue**

Le Maire informe que l'attribution de nouveaux noms de rue est systématiquement soumise à délibération du conseil et que l'attribution de nouveaux numéros de rue peut également être soumis à l'organe délibérant.

La parcelle numéro A 1073 appartenant à Mr FOUGERE Evan, a été divisée en vue de vendre deux parcelles. La mise à jour complète de notre numérotation nécessite que soit attribué un nouveau numéro. Il est proposé au conseil municipal, sachant que Mr FOUGERE Evan, a le numéro 3 chemin des landes :

-nouvelle parcelle A 1299 (lot1) : 3A chemin des landes
(Construction de Mr TESSE et Mme PARFAIT, PC04921623A0005)

-nouvelle parcelle A 1300 (lot2) : 3B chemin des landes

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Points sur les travaux et projets en cours

Le chantier sur la RD 74, avance très bien. Les bordures de trottoirs côté Seiches sur Le Loir ont été faites durant la semaine 42. Les bordures de trottoirs allant de la rue de la Mairie à la Place ont également été faites. La route sera fermée du 23 au 27 octobre 2023 pour un rabotage de la chaussée, une pose de la grave bitume et un enrobé sur les trottoirs sera réalisé.

Agenda
Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 12 Décembre 2023 à 20h00

Fait à Montreuil sur Loir, les jours, mois et aux susdits,
Ont signé au registre tous les membres, Séance levée à : 21h25

Philippe CARDOT,	GRIMAULT Evelyne
Maire	Secrétaire de Séance